



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) – Service
correctionnel Canada (SCC)

Attention :
Isabelle Levesque
Isabelle.Levesque@CSC-SCC.GC.CA

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless
otherwise indicated, all other terms and conditions of the
Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication
contraire, les modalités de l'invitation demeurent les
mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa (Canada) K1A 0P8

Title — Sujet: Services de soins dentaires	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21350-24-4480013	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation 003	Date: 31-OCT-2023
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 14h00 EST/HNE on / le : 10-NOV-2023	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: ___ Destination: ___ Other-Autre: ___	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Isabelle Levesque Isabelle.Levesque@CSC-SCC.GC.CA	
Telephone No. – No de téléphone: (343) 574-3514	Fax No. – No de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction:	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



Solicitation Amendment 003 is issued to

1. Respond to questions 2 through 2 received the during the solicitation period;

1. Questions and Answers 2 through 2:

Question 2: Can you confirm that the medical malpractice insurance can be provided by the bidder's resources i.e. the once being proposed to provide dental services?

Answer 2: The medical malpractice insurance would covered by the bidders proposed resource. As per Part 4 Evaluation Procedures and Basis of selection in your RFP section;

3. Insurance Requirements

The Bidder must provide a letter from an insurance broker or an insurance company licensed to operate in Canada stating that the Bidder, if awarded a contract as a result of the bid solicitation, can be insured in accordance with the Insurance Requirements specified in article 11 of PART 6 – RESULTING CONTRACT CLAUSES.

If the information is not provided in the bid, the Contracting Authority will so inform the Bidder and provide the Bidder with a time frame within which to meet the requirement. Failure to comply with the request of the Contracting Authority and meet the requirement within that time period will render the bid non-responsive.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



La modification 003 à l'invitation est émise pour:

1. Répondre aux questions 2 à 2 reçues au cours de la période d'invitation; et,

1. Questions et réponses 2 à 2:

Question 2: Pouvez-vous confirmer que l'assurance responsabilité contre les fautes professionnelles médicales peut être fournie par les ressources du soumissionnaire, c'est-à-dire la fois où il est proposé de fournir des services dentaires ?

Réponse 2: L'assurance responsabilité contre les fautes professionnelles médicales serait couverte par la ressource proposée par le soumissionnaire. Conformément à la partie 4 des procédures d'évaluation et à la base de sélection de la section de votre appel d'offres ;

3. Exigences en matière d'assurance

Le soumissionnaire doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurance autorisé à faire des affaires au Canada qui confirme que, si l'on attribue un contrat au soumissionnaire à la suite de la demande de soumissions, celui-ci sera assuré conformément aux Exigences en matière d'assurance décrites à la clause 11 de la PARTIE 6 CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.

Si l'information n'est pas fournie dans la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui accordera un délai pour remplir cette condition. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir l'information dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.